

DEPARTEMENT
SAVOIE
ARRONDISSEMENT
CHAMBERY

Objet : Halle multisports – Demande de financement DETR – DSIL 2025

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 21 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-et-un novembre à 18h00,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO.

Présents : MMES MM. ALLARD. BOIS. COUTAZ. DUPERCHY. FAUGE. GARCIA. GENTIL. ILBERT. LALLEMENT. MALLEIN. MANTEL. MARCHAIS. PERRIAT. ROSSI. RUBIER. TAIN. VEUILLET. WDOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.
Absents excusés : MMES MM. CUCCURU (Pouvoir D. TAIN). DUPRAZ (Pouvoir M-L. MARCHAIS). FRANCONY (Pouvoir P. ZUCCHERO). GROLLIER (Pouvoir C. VEUILLET). MANSOZ (Pouvoir M. WDOWIAK). TAVEL (Pouvoir F. MANTEL). TOUIHRAT. VOISIN.

Le Président :

Rappelle à l'assemblée le projet de création d'une halle multisports et d'une nouvelle piste d'athlétisme au niveau du plateau sportif intercommunal (Novalaise) ;

Dit que le montant de l'opération niveau APD a été arrêté à 1 975 204 € HT ;

Explique que cette opération bénéficie d'une aide du Département de la Savoie au titre :

- > du dispositif ESUC (Etablissements Sportifs Utilisés par les Collèges) à hauteur de 725 000 €,
 - > du Contrat départemental APS à hauteur de 250 000 €,
- soit un total de 975 000 €.

Propose à l'assemblée, comme vu avec les services de la Préfecture de Savoie, de déposer un dossier de demande de financement au titre de l'appel à projet 2025 DETR – DSIL et de solliciter une aide à hauteur de 400 000 € ;

Présente le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

Dépenses HT		Recettes		
Travaux	1 884 054,60 €	Département Savoie / ESUC	725 000,00 €	37%
MOE, Etudes et CT - CSPS	91 149,40 €	Département Savoie / Contrat départemental	250 000,00 €	13%
		Etat / DETR - DSIL 2025	400 000,00 €	20%
		Sous-Total aides	1 375 000,00 €	70%
		Autofinancement CCLA	600 204,00 €	30%
TOTAL DEPENSES HT	1 975 204,00 €	TOTAL RECETTES	1 975 204,00 €	

Invite, dans ce cadre, le conseil communautaire à délibérer pour :

- > Approuver le projet de construction d'une halle multisports et de création d'une nouvelle piste d'athlétisme,
- > Approuver le coût prévisionnel de l'opération pour un montant de 1 975 204 € HT,

- > Approuver le plan de financement faisant apparaître les participations financières de :
 - Département de la Savoie au titre du dispositif ESUC et du contrat départemental pour un montant de 975 000 €,
 - L'Etat au titre de la DETR – DSIL 2025 pour un montant de 400 000 €,
 - La CCLA (Autofinancement) pour un montant de 600 204 €,
- > Demander à la préfecture de la Savoie dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et/ou de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) 2025 une subvention de 400 000 € pour la réalisation de cette opération,
- > Dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la CCLA,
- > Autoriser Monsieur le Président à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

APPROUVE le projet de construction d'une halle multisports et de création d'une nouvelle piste d'athlétisme ;

APPROUVE le coût prévisionnel de l'opération pour un montant de 1 975 204 € HT ;

APPROUVE le plan de financement faisant apparaître les participations financières suivantes :

- > Département de la Savoie au titre du dispositif ESUC et du Contrat départemental pour un montant de 975 000 €,
- > L'Etat au titre de la DETR – DSIL 2025 pour un montant de 400 000 €,
- > La CCLA (Autofinancement) pour un montant de 600 204 € ;

DECIDE de demander à la Préfecture de la Savoie dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et/ou de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) 2025 une subvention de 400 000 € pour la réalisation de cette opération ;

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la CCLA ;

AUTORISE le Président à entreprendre toutes démarches et à signer toutes pièces se rapportant à ce projet ;

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

